Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502792-20260703-2026_47-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

***Présents** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LEDINGHEN, Yoann MIRIEL, Quentin FLAMENT, Clotilde MORNET, Enora GUILCHER, Margaux LAVAL, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Fanny GOUDE, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER*

***Absents** : Yvonnick BESNARD (pouvoir à Anne-Marie BEAUFEU)*

***Secrétaire de séance** : Mme Anne-Marie BEAUFEU*

Nombre de conseillers :

- *En exercice : 15*
- *Etaient présents : 14*
- *Etaient absents : 1*
- *Nombre de pouvoirs : 1*
- *Nombre de votants : 15*

Convocation transmise et publiée le 25 juin 2026.

DCM 2026.47 Décision modificative n°1
Rapporteur : P.SIMON

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu les crédits inscrits au budget principal voté le 26 mars 2026,
Vu la délibération 2025.59 votée le 20/11/2025 autorisant la cession du tracteur à hauteur de 10 000 €,
Vu la délibération n°2026.25 et n°2026.26 portants du CFU 2025 et affectation des résultats 2025,

RECETTES :
Le Maire indique que la commune a cédé un tracteur début 2026. Cette cession doit faire l'objet d'une décision modificative par le conseil municipal car elle n'avait pas été prévue dans la bonne ligne budgétaire.

Le Maire indique qu'un contrôle de la trésorerie a permis d'identifier que le budget principal 2026 comporte une erreur matérielle susceptible d'affecter la qualité comptable, l'excédent de fonctionnement capitalisé étant 30cts inférieur à celui présent dans le CFU et l'affectation du résultat,

DEPENSES :

Le Maire indique que des frais d'études vont être nécessaires dès 2026 suite aux avancées de la commission travaux sur le séquençage des chantiers liés à la voirie. Des devis ont été réalisés et l'enveloppe allouée sera de 9036€ pour réaliser les avants-projets des réfections de voiries des Prévalaies et des Safrais.

En complément, il est précisé que l'enveloppe pour le matériel technique était très serré au BP 2026 et qu'un supplément sera mobilisé à 963,70€.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder au vote de la décision modificative portant virement de crédits au budget 2026 de la commune :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502792-20260703-2026_47-DE

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
024 - Produits des cessions d'immeubles :		**+10 000 €**
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :		**- 0,30 €**
2157 – Matériel et outillage technique	**+ 963,70 €**	
203 – Frais études	**+ 9036 €**	
TOTAL INVESTISSEMENT	**+ 9999,70 €**	**+9999,70€**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide de voter la décision budgétaire modificative présentée ci-dessus
Charge Monsieur le Maire de procéder à ces virements de crédits

Le Maire — Le Secrétaire de séance

Pascal SIMON — Anne-Marie BEAUFEU